Vienne Condrieu Agglomération

Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20221108-22-198-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

DÉLIBERATION 22-198

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 novembre 2022

Date de la convocation : 19 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Jacques BOYER à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Annie DUTRON à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE.

Secrétaire de séance : M. Nicolas HYVERNAT.

OBJET : **POLITIQUES TERRITORIALES – Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) :** Avenant et convention financière 2022 du CRTE

Rapporteur : Thierry KOVACS

En 2021, l'Etat a mis en place les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Etablis à l'échelle des EPCI, ces contrats doivent permettre de faciliter et d'accélérer la relance et la transition écologique sur les territoires.

Ces nouveaux contrats ont également vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes et intégrer les programmes d'appui mis en œuvre par le gouvernement au profit du territoire. Ils répondent ainsi à un objectif de simplification et de mise en cohérence des différents programmes d'aides de l'Etat.

Le CRTE de Vienne Condrieu Agglomération été signé le 14 septembre 2021, ainsi qu'une convention financière portant sur l'année 2021.

Il convient d'ajouter le Contrat de Relance du logement dans la liste des dispositifs couverts par le CRTE.

Il convient également de signer une convention financière précisant les projets accompagnés et les financements accordés en 2022.

Ces modifications sont l'objet de l'avenant n°1.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération 21-115 du conseil communautaire du 29 juin 2021 validant la mise en œuvre d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération,

VU le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 14 septembre 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE l'avenant n°1 du Contrat de Relance et de Transition Ecologique joint en annexe.

APPROUVE la Convention financière 2022.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 10/11/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR

Vienne Condrieu Agglomération (Isère)

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat